



(Annexe au communiqué de presse du 14/09/2010)

Répartition régionale des lauréats 2010 - appréciations du jury

Le jury, présidé cette année par Denis Cheissoux, producteur de CO2 mon amour sur France Inter et composé des experts issus des 18 partenaires des Rubans et d'une personnalité associée, Cyria Emelianoff, a désigné 10 nouveaux lauréats et reconduit le label pour 11 collectivités déjà distinguées en 2008. Dans un souci d'amélioration continue, le jury a assorti comme chaque année ses distinctions d'une appréciation personnalisée pour chaque collectivité concernée.

ALSACE :

La ville de Colmar (68) a été retenue parmi les dix nouveaux lauréats de cette édition 2010, pour la mise en œuvre de son Agenda 21. Le jury salue tout particulièrement la politique systémique conduite sur le climat et une approche originale de la dimension sociale, qui proposent des actions innovantes et s'adressent à une population variée. La création du Conseil économique, social et environnemental de Colmar a retenu l'attention toute particulière du jury.

Le label attribué en 2008 à la communauté Mulhouse Alsace agglomération (68) pour son plan climat vient d'être renouvelé. Par ce renouvellement, le jury salue la continuité et la dynamique de la démarche avec, en 2010, l'élargissement du plan climat territorial aux nouvelles communes de l'agglomération. L'élaboration de la plateforme collaborative ouverte aux 80 partenaires traduit d'ailleurs l'ancrage culturel du développement durable au sein de la collectivité.

AQUITAINE :

La commune de Créon (33) a été retenue parmi les dix nouveaux lauréats de cette édition 2010, pour sa « charte pour un pacte social citoyen et durable ». Le jury salue la qualité de la démarche et la diversité des actions, au regard de la taille de la commune (3900 habitants). L'esprit d'ouverture proposé par le Pacte constitue un outil de gouvernance original.

Le label attribué à la ville de Bordeaux (33) en 2008, pour l'évolution de sa Charte d'écologie urbaine vers un Agenda 21, vient d'être renouvelé. Par ce renouvellement, le jury salue le dynamisme de la démarche prenant appui sur un mode de concertation diversifié, avec des experts et des citoyens, dans les quartiers et par le numérique. De sa Charte de l'écologie à l'Agenda 21, la ville de Bordeaux propose depuis 2005 une démarche de développement durable complète, évolutive et à l'écoute des enjeux, témoin le plan climat intégré dans sa stratégie globale en 2009.

Le label attribué à la ville de Pessac (33) en 2008, pour la mise en œuvre de son Agenda 21, vient d'être renouvelé. Par ce renouvellement, le jury salue le dynamisme de la démarche, prenant appui sur un comité de pilotage renforcé autour des principes de transversalité et de concertation, tant interne qu'externe. Le jury a également apprécié la diversité des actions réalisées par la ville et la coordination des échelles territoriales ville-Communauté urbaine de Bordeaux, prévue dans le deuxième programme d'actions.

Le label attribué en 2008 au Pays des Landes de Gascogne (33-40), pour la mise en œuvre de son Agenda 21, vient d'être renouvelé. Par ce renouvellement, le jury salue le dynamisme de la démarche. Le pilotage, associant la diversité des acteurs publics et économiques du territoire, témoigne de la volonté d'essaimage de la démarche. Pour répondre aux enjeux climatiques récents, l'Agenda 21 a été enrichi d'un plan climat. Les actions pour la lutte contre la désertification médicale, et celles en faveur de l'éco-tourisme ont été tout particulièrement remarquées.

BRETAGNE :

La commune de Mellé (35) a été retenue parmi les dix nouveaux lauréats de cette édition 2010, pour la mise en œuvre de son Agenda 21. Le jury salue cette démarche globale bien conduite, portée par un pilotage participatif et bénéficiant d'un dispositif d'évaluation poussé. Au delà du développement du « bourg jardin », la diversité des actions, parmi lesquelles la dimension sociale et l'intégration du tourisme durable ont retenu l'attention du jury.

Le label attribué en 2008 au Conseil général du Finistère (29), pour la mise en œuvre de son Agenda 21, vient d'être renouvelé. Par ce renouvellement, le jury salue le dynamisme de la démarche, prenant appui sur un portage stratégique au sein de la collectivité, sur la systématisation de la concertation avec les parties prenantes (réseaux et usagers), et sur le dispositif d'évaluation mobilisant ressources internes et externes. La déclinaison des 7 principes incontournables du développement durable, retenus dans l'Agenda 21 pour déterminer les actions publiques, a été remarquée du jury comme un signe fort de l'ancrage de la démarche.

CENTRE :

La ville d'Orléans (45) a été retenue parmi les dix nouveaux lauréats de cette édition 2010, pour la mise en œuvre de son Agenda 21. Le jury salue la continuité de cette démarche, déjà récompensée en 2006. Le repositionnement récent du développement durable au cœur du portage administratif et politique témoigne d'une nouvelle dynamique locale impulsée à la démarche.

FRANCHE COMTÉ :

La communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard (25) a été retenue parmi les dix nouveaux lauréats 2010 pour l'élaboration de son projet d'agglomération. Le jury salue la conduite de la démarche, enrichie par un plan climat. La réflexion prospective qui l'accompagne ainsi que l'interaction des engagements locaux avec les réseaux européens placent la stratégie de la collectivité dans une dimension adaptée aux enjeux du développement durable.

Le Conseil régional de Franche-Comté a été retenu parmi les dix nouveaux lauréats 2010 pour la mise en œuvre de son Agenda 21. Le jury salue cette démarche bien menée qui présente une vision globale et transversale des enjeux du territoire. La concertation et le dispositif d'évaluation ont été particulièrement remarquables.

LANGUEDOC-ROUSSILLON :

Le label attribué en 2008 à la communauté d'agglomération du Grand Alès en Cévennes (30) pour la mise en œuvre de son Agenda 21 vient d'être renouvelé. Par ce renouvellement, le jury salue la dynamique de la démarche qui s'appuie sur une large mobilisation des acteurs, du pilotage à la mise en œuvre des actions. La progression des actions engagées, comme l'installation du pôle d'éco-industries, l'ouverture de l'hôpital HQE et l'implantation volontariste des énergies photovoltaïques en centre ville ont été particulièrement remarquables du jury.

LIMOUSIN :

Le label attribué en 2008 à la commune de Beynat (19), pour la mise en œuvre de son Agenda 21, vient d'être renouvelé. Par ce renouvellement, le jury salue la progression de la démarche, appréciée par le portage consolidé au sein d'un comité de pilotage élargi et la concertation renforcée autour des 4 comités de village. Les actions autour du handicap et la lutte contre la désertification médicale ont tout particulièrement été remarquables.

Le label attribué en 2008 au Conseil général de la Haute-Vienne (87), pour la mise en œuvre de son Agenda 21, vient d'être renouvelé. Par ce renouvellement, le jury salue le dynamisme de la démarche. La systématisation de la concertation dans les schémas départementaux à vocation partenariale et l'institutionnalisation du rapport annuel de développement durable devant l'assemblée départementale témoignent de l'ancrage culturel de la démarche. La diversité des actions a été appréciée, parmi lesquelles la mobilisation des organismes sportifs, le programme de maîtrise de l'énergie dans les collèges, l'encouragement à l'agriculture durable.

LORRAINE :

Le label attribué en 2008 à la communauté urbaine du Grand Nancy (54), pour la mise en œuvre de son Agenda 21, vient d'être renouvelé. Par ce renouvellement, le jury salue le dynamisme de la démarche. L'envergure et la diversité des actions, désormais placées sous l'égide de l'Agenda 21, témoignent de l'ancrage de la culture du développement durable dans les pratiques de la collectivité. La dimension économique a tout particulièrement retenu l'attention, notamment « le livre vert » annexé aux marchés publics et le projet expérimental sur la structuration des filières et de l'emploi dans le domaine de la performance énergétique. La déclinaison du deuxième programme d'actions qui englobera le plan climat, le plan biodiversité, le programme local de l'habitat durable et le plan de déplacements urbains du Grand Nancy est très attendu !

NORD-PAS-DE-CALAIS :

La ville de Haubourdin (59) a été retenue parmi les dix nouveaux lauréats de cette édition 2010, pour la mise en œuvre de son Agenda 21. Le jury salue cette démarche qui repose sur une ingénierie territoriale de qualité, en cohérence avec le dynamisme de Lille Métropole.

La ville de Lille (59) a été retenue parmi les dix nouveaux lauréats de cette édition 2010, pour la mise en œuvre de son Agenda 21. Le jury salue cette démarche ambitieuse, exemplaire et pionnière, fortement ancrée dans la culture de la collectivité. Les actions innovantes, notamment dans le domaine de la santé et la culture, placent l'homme au cœur des enjeux et des politiques publiques.

PAYS DE LA LOIRE :

La ville de Carquefou (44) a été retenue parmi les dix nouveaux lauréats de cette édition 2010, pour la mise en œuvre de son Agenda 21. Le jury salue tout particulièrement la stratégie complète, conduite sur les différents axes du développement durable, où la prise en compte du handicap tient une place essentielle. La création du réseau Carquefou Entreprises 21 a été particulièrement appréciée du jury.

RÉUNION :

La commune de Bras-Panon (974) a été retenue parmi les dix nouveaux lauréats de cette édition 2010, pour son projet de ville « image urbaine ». Le jury salue tout particulièrement la démarche conduite par ce territoire d'outre-mer, qui, au delà de sa stratégie énergétique, intègre une dimension sociale dans son projet de « ville jardin ».

RHÔNE-ALPES :

Le label attribué en 2008 à la ville d'Echirolles (38), pour la mise en œuvre de son Agenda 21, vient d'être renouvelé. Par ce renouvellement, le jury salue le dynamisme de la démarche, enrichie d'un plan climat territorial labellisé cit'ergie. La conduite de la politique de l'habitat durable (construction et rénovation) intégrant l'approche sociale a tout particulièrement retenu son attention.

Le label attribué en 2008 au Syndicat d'aménagement du Trièves (38), pour la mise en œuvre de son Agenda 21, vient d'être renouvelé. Par ce renouvellement, le jury salue la continuité et la cohérence territoriale de la démarche. L'Agenda 21 a en effet été placé au cœur de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale, et les collectivités concernées sont incitées à intégrer la dimension environnementale dans leurs plans locaux d'urbanisme. Parmi les actions réalisées, le soutien aux filières de l'économie sociale et environnementale a été apprécié.

Les fiches de présentation de chaque lauréat sont disponibles sur demande ou téléchargeables sur www.rubansdudeveloppementdurable.com

CARTOGRAPHIE DES 33 LAURÉATS LABELLISÉS

Attribué pour deux ans, le label « Rubans du développement durable » concerne aujourd'hui 33 collectivités locales : les 21 lauréats 2010 et les 12 lauréats labellisés en 2009. Il peut être affiché à l'entrée du territoire par un panneau signalétique offert aux lauréats.



Attribué pour deux ans, le label « Rubans du développement durable » concerne aujourd'hui 33 collectivités territoriales. Il peut être affiché à l'entrée du territoire sur un panneau signalétique offert aux lauréats.

Contact presse et ressources :

Axelle Verdier, coordinatrice de l'opération.

> tél. : 06 07 66 86 62

> email : axelle.verdier@rubansdudeveloppementdurable.com

> le site internet ressource des territoires labellisés « Rubans du développement durable »

www.rubansdudeveloppementdurable.com : source d'info et de contacts pour les collectivités et la presse, le site offre toutes les fiches de présentation des collectivités lauréates depuis la création du label.